

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24038572\***

de l'entreprise de la Liège - Province de Liège

20 FEV. 2024

Greffé

MONITEUR BELGE  
DIRECTION

26 FEV. 2024

BELGISCH STAATSBAD  
BESTUUR

N° d'entreprise : **0421 312 867**

**Nom**

(en entier) : **MENATAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Léon François, 6-8 à 5170 Profondeville**

**Objet de l'acte : Renouvellement de mandat de commissaire-réviseur d'entreprises**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2023

Sont présents : Verl sa représentée Christopher STENZEL et Dr Oliver STREIT

Imetam sa représentée par Philippe TAMINIAUX

Philippe TAMINIAUX

Somatam SRL représentée par Frédéric TAMINIAUX

L'assemblée générale nomme la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, comme commissaire pour un terme de trois ans. Cette société désigne Madame Mélanie Adorante, réviseur d'entreprises, pour la représenter et la charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SRL. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2025.

Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à EUR 82.100 (plus TVA, débours divers et cotisation IRE), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties

L'Assemblée Générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge des décisions ci-annexées, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Aline JOSIS  
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).